

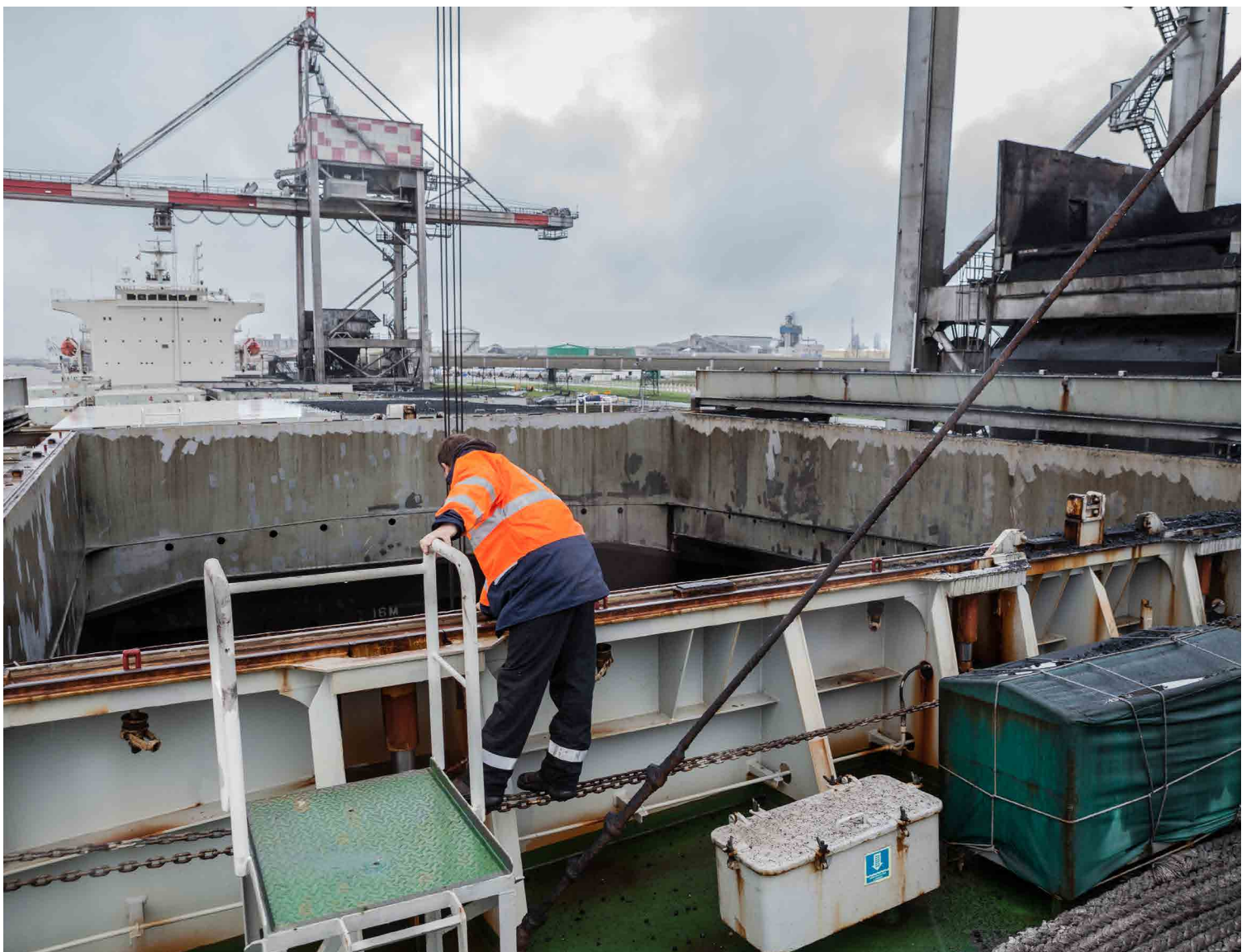
Visibilité des maladies liées au travail : appel pour une coalition entre scientifiques et travailleurs

Une quarantaine de syndicalistes et de chercheurs provenant principalement de Belgique, de France, des Pays-Bas, d'Espagne et d'Italie ont participé à un séminaire co-organisé par l'Institut syndical européen et l'association belge Santé & Solidarité. L'événement visait à présenter des projets réunissant chercheurs et travailleurs autour d'un objectif commun : la mise en visibilité de l'impact du travail sur la santé. Sur les quelque 30 initiatives soumises aux organisateurs à la suite d'un appel à projets, sept ont été retenues et présentées le 30 janvier à Bruxelles.

Denis Grégoire

ETUI

Un projet de recherche associant travailleurs du port de Nantes-Saint-Nazaire et experts a permis d'établir l'exposition massive des dockers aux cancérogènes.
Image: © Laurent Guizard



Paraphrasant Clemenceau, Laurent Vogel a ouvert le séminaire en déclarant : "La santé est une chose trop grave pour la confier aux experts." Le chercheur de l'ETUI justifie sa provocation par le fait que les études épidémiologiques et autres enquêtes sur les conditions de travail n'ont pas permis à ce jour de mettre sur la place publique l'impact considérable du travail sur notre santé.

Les instruments scientifiques et institutionnels mis en place ne suffisent pas, comme l'illustrent les chiffres officiels des maladies professionnelles qui dans tous les pays d'Europe sous-estiment les maladies liées au travail. Les dispositifs existants ont en effet une fâcheuse tendance à négliger les conditions réelles de travail, à oublier en chemin les travailleurs retraités ou forcés de prendre la porte de sortie en raison d'une dégradation de leur état de santé et à écarter la dimension de genre (en Belgique, 90 % des maladies professionnelles reconnues concernent les hommes).

Laurent Vogel a plaidé pour la prise en considération dans les travaux scientifiques de la perception des travailleurs. Mais pour parvenir à rendre visible l'impact du travail sur la santé, une coalition entre chercheurs et travailleurs s'avère indispensable afin d'établir un rapport de force avec ceux qui ont intérêt à maintenir l'ordre des choses.

La première initiative présentée le 30 janvier illustre bien le propos du chercheur de l'ETUI. Il s'agit d'un projet de recherche sur les cancers professionnels qui a pour origine la mobilisation de dockers du port de Nantes-Saint-Nazaire. Constatant un nombre élevé de cancers dans la profession, des dockers ont mené leur propre enquête qui a confirmé, entre autres, des cas de cancer du poumon, de la prostate et du rein. Un collectif de chercheurs en sociologie a pris le relais, menant une enquête approfondie visant à retracer le parcours professionnel de quelque 20 survivants. Ils ont pu mettre en évidence la polyexposition des dockers aux cancérrogènes. "Nous n'avons pas trouvé un seul cas de docker n'ayant pas été exposé à au moins quatre cancérrogènes. Pour certains, on a pu identifier leur exposition à 25 cancérrogènes tout au long de leur parcours professionnel", a commenté Véronique Daubas-Letourneux, de l'université d'Angers.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique impulsée par le projet GISCOP 93, lancé au début des années 2000 dans le

département de Seine-Saint-Denis. Ce projet a permis de rendre visible l'origine professionnelle de nombreux cancers survenus dans ce département industriel, au nord-est de Paris, grâce à une mobilisation notamment des syndicats locaux, des médecins, des mutuelles et de chercheurs liés à l'université de Paris XIII. Ces derniers ont reconstitué le parcours professionnel de quelque 1 200 patients en cherchant à identifier les divers cancérrogènes auxquels ils avaient été exposés sur leur lieu de travail. L'enquête a permis d'établir que 89 % des hommes et 64 % des femmes suivis avaient été exposés à au moins un cancérrogène.

En Italie, l'INCA, un service d'assistance sociale aux travailleurs lié à la Confédération générale italienne du travail (CGIL), a mené une vaste enquête sur les troubles musculo-squelettiques dans des secteurs aussi divers que l'industrie de la chaussure, la pêche, l'automobile, la grande distribution, etc. Plus de 1 000 pêcheurs ont participé à l'enquête. Dans la région des Pouilles, au sud de la péninsule, 89 cas ont été reconnus en maladie professionnelle sur un total de 141 déclarations, s'est félicité Marco Bottazzi, médecin du travail à l'INCA (lire l'interview en encadré). Le projet a également débouché sur l'ajout à la liste des maladies professionnelles de la hernie discale chez les chauffeurs de poids lourds.

En Belgique, une enquête utilisant la même méthodologie (basée sur le "questionnaire nordique") a été menée auprès de travailleurs du nettoyage, de la grande distribution et de la maintenance industrielle de la région de Charleroi.

Aux Pays-Bas, un pays dépourvu de système de reconnaissance des maladies professionnelles, un service créé par la confédération syndicale FNV épaula les victimes de maladies liées au travail dans leur combat pour obtenir réparation devant la justice. La responsable de ce service, Marian Schaapman, a présenté le travail d'investigation extrêmement fouillé mené par son service, en partant des cas de deux travailleurs dont la santé a été irrémédiablement altérée à cause de leur travail.

Dans la communauté autonome des Asturies, au nord de l'Espagne, le syndicat des Commissions ouvrières (CC.OO.) s'est mobilisé contre les cancers professionnels. Cette mobilisation a permis d'identifier 680 de cancers pouvant être liés au travail, dont 5,6 % ont été reconnus comme maladies professionnelles et 11,7 % comme liés au lieu de travail.

"La santé est une chose trop grave pour la confier aux experts."

Laurent Vogel

Au Pays basque, les CC.OO. ont mis en lumière le problème de la silicose dans les métiers du bâtiment. Loin d'appartenir au passé cette maladie continue à faire de nombreuses victimes. L'arrivée sur le marché de nouveaux produits, contenant des concentrations de silice beaucoup plus importantes que les matériaux traditionnels, pourrait provoquer de nouveaux drames (voir l'encadré, p. 40).

Ces exemples montrent que les syndicats peuvent endosser le costume de "donneur d'alerte" et échapper, comme ce ne fut que trop rarement le cas dans le passé – pensons au drame de l'amiante –, à la logique du chantage à l'emploi.

Parce qu'ils disposent d'un savoir pratique incontournable, les travailleurs sont les premiers experts de leur travail. À ce titre une place moins confidentielle devrait leur être réservée dans les travaux scientifiques consacrés au thème de la santé et sécurité au travail, et plus généralement aux conditions de travail. C'est dans ce sillon que s'insère le séminaire organisé par l'Institut syndical européen avec l'association Santé & Solidarité (www.sante-solidarite.be). D'autres initiatives suivront dans les prochains mois. ●

Pour en savoir plus

Weiler N. (2014) Les dockers de Nantes/Saint-Nazaire en lutte pour leur santé, HesaMag, 10, 44-47.

Heuts P. (2013) Aux Pays-Bas, la FNV engage la responsabilité des employeurs dans les maladies du travail, HesaMag, 7, 41-47.

Grégoire D. (2010) TMS: la "recherche-action" comme outil syndical pour briser le silence, HesaMag, 2, 36-39.

Dossier spécial. Cancers professionnels: vos luttes ne partent pas en fumée!, Hesa Newsletter, 34, juin 2008, 13-29.

Retour de la silicose en Espagne: les syndicats en "lanceurs d'alerte"

En Europe, la silicose est parfois considérée comme un problème révolu, tout juste un sujet d'étude pour spécialistes de l'histoire industrielle. Il y a quelque temps, la presse s'est fait l'écho de la résurgence de la maladie parmi les ouvriers de l'industrie textile. Mais l'Union européenne était épargnée, car le processus consistant à pulvériser du sable à haute pression pour délayer les jeans, et ainsi répondre aux exigences de la mode, y était banni. Depuis, les jeunes ouvriers turcs et leurs poumons ont quelque peu été oubliés, leur gouvernement ayant, sous la pression, décidé d'emboîter le pas à l'Europe.

Le cas turc était-il annonciateur d'un problème sanitaire similaire, mais touchant cette fois l'Union européenne? En 2009, le syndicat espagnol des Commissions ouvrières (CC.OO.) a été le premier à donner l'alerte. Un de ses membres, Daniel Ramos, venait d'apprendre qu'il souffrait de silicose alors qu'il était âgé d'à peine 29 ans. Six ans plus tard, un nouveau bilan fait état de sept victimes de silicose parmi les quatorze ouvriers que comptait la marbrerie Novogranit de Lemoa, un bourg industriel situé au sud-est de Bilbao.

Comment le délégué des CC.OO. et ses collègues ont-ils pu développer la maladie à un âge précoce, alors que chez les ouvriers mineurs la maladie est généralement diagnostiquée quand ils sont à la retraite?

"Nous fabriquons des plans de travail de cuisine à partir de quartz composite, un matériau qui contient 95% de silice cristalline, à la différence de la pierre naturelle qui en contient entre 15 et 20%", expliquait en 2011 Daniel Ramos dans la presse régionale.

Le quartz pur est mélangé à des résines et des pigments pour obtenir des agglomérés de quartz composite. Ce produit a commencé à être commercialisé au cours des années 1990, notamment sous la marque Silestone, liée au groupe espagnol Cosentino. L'Israélien Caesarstone est également un acteur important de ce marché en pleine croissance. D'après *El País*, ce sont ces deux marques qui étaient principalement utilisées dans la marbrerie basque. Toujours selon le quotidien espagnol, l'inspection du travail considère que Cosentino et Caesarstone portent une part de responsabilité pour avoir omis d'informer la marbrerie sur les risques représentés par leurs produits.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Des pneumologues d'un hôpital d'une petite ville basque ont identifié six autres cas de silicose parmi les onze travailleurs d'une marbrerie familiale, dont l'activité principale s'était orientée vers le placement de plans de travail en pierre composite. L'Andalousie est également touchée. De 2009 à 2012, 47 cas de silicose ont été diagnostiqués dans quatre municipalités de la province de Cadix (Andalousie). La majorité des victimes, dont une est décédée au cours de l'étude, étaient là aussi de jeunes ouvriers, ayant en moyenne une ancienneté de onze ans dans le secteur de la fabrication de plans de travail.

En 2013, la justice a condamné Novogranit, qui entre-temps a fermé ses portes, à octroyer à Daniel Ramos une allocation pour incapacité

permanente totale. Outre l'entreprise, le service de prévention qui devait assurer la surveillance médicale des travailleurs s'est également vu imposer une lourde amende par les autorités basques pour avoir caché pendant deux mois l'état de santé réel du travailleur. Le service l'avait déclaré apte au travail sans même attendre les résultats des radiographies du thorax qui allaient révéler la maladie.

"Le vrai coupable de cette situation sont ces multinationales qui commercialisent ce matériau hautement dangereux pour la santé", estime le jeune ouvrier, qui avec le soutien des CC.OO. a créé une association de défense des victimes. Ils réclament l'interdiction des agglomérés de quartz contenant un pourcentage élevé de silice cristalline.

Pour en savoir plus

Gorospe P. (2010) La Inspeccion multa por seis casos de silicosis a subcontratas de prevencion, *El País*, 2 avril 2010.

Martínez C. *et al.* (2010) Silicosis: a Disease with an Active Present, *Arch Bronconeumol*, February 2010, 46 (2), 97-100.

Pascual S. *et al.* (2011) Prevalence of silicosis in a marble factory after exposure to quartz conglomerates, *Archivos de Bronconeumologia*, 47 (1), 50-51.

Pérez-Alonso A. *et al.* (2014) Outbreak of silicosis in Spanish quartz conglomerate workers, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, 20 (1), 26-32.

D'autres études ont également rapporté des cas en Toscane, en Israël et au Texas.



Le secteur de la pêche présente des statistiques catastrophiques, tant au niveau des accidents du travail que des maladies professionnelles. Les syndicats italiens se sont mobilisés pour faire mentir les chiffres.
Image: © Belga

“Les pêcheurs ne partent jamais vraiment à la retraite”

Entre 2004 et 2008, l'INCA, un organisme syndical qui assiste les travailleurs italiens dans le domaine de la sécurité sociale, a mené une enquête sur la santé des pêcheurs. Quelque 1 200 travailleurs y ont participé. Les pathologies musculosquelettiques représentaient 60% des problèmes de santé rapportés, suivies par les troubles de l'appareil digestif (10%), des systèmes nerveux et psychique (7%) et cardiovasculaire (6%). En avril, l'INCA a commencé l'enquête dans les régions d'Italie qui n'y avaient pas participé. Bilan avec Marco Bottazzi, le responsable du bureau des maladies professionnelles de l'INCA.

Propos recueillis par
Denis Grégoire, le 4 mai 2015

Pourquoi l'INCA a-t-il décidé de consacrer une enquête aux travailleurs du secteur de la pêche ?

Marco Bottazzi – Jusqu'en 2010, le secteur de la pêche avait un système d'assurance maladie

professionnelle qui était autonome. Depuis lors, les pêcheurs ont intégré le système général d'assurance accident du travail-maladies professionnelles (Inail). Et donc, avec ce changement, il était nécessaire de mieux connaître les problèmes de santé rencontrés par les travailleurs de ce secteur.

Quel a été le degré d'implication des organisations syndicales ?

Les syndicats de pêcheurs ont été associés très étroitement à l'enquête et ont manifesté une grande sensibilité vis-à-vis du thème de la santé-sécurité. Il s'agit de travailleurs un peu particuliers. Le lien avec la mer est si fort qu'on peut dire que les pêcheurs ne partent jamais vraiment à la retraite. Outre cet élément culturel, il y a aussi un problème économique: nombreux sont les travailleurs de la pêche qui poursuivent leur activité au-delà de l'âge légal de la retraite car leur retraite est trop basse. Outre les salariés, de nombreux patrons de navires de pêche ont également participé à l'enquête.

L'image d'un milieu machiste colle au secteur de la pêche. Comment êtes-vous parvenus à les faire s'exprimer sur leurs problèmes de santé ?

En général, nous avons commencé les interviews avec de jeunes pêcheurs qui ont un rapport un

peu différent au travail que les générations précédentes. Ils accordent plus d'importance aux questions de santé car ils n'ont pas envie de vieillir prématurément. Avec la réforme du régime de retraite, ils savent qu'ils devront travailler jusqu'à près de 70 ans. Or, ce travail exige d'être en parfaite santé. Le thème de la santé et de la sécurité s'est donc imposé assez naturellement.

Quel impact l'enquête a-t-elle eu ?

L'étude a permis pour un nombre important de participants à l'enquête de voir leurs problèmes de santé reconnus en maladie professionnelle par l'Inail, et donc d'obtenir une indemnisation. Nous poursuivons également nos efforts afin d'aboutir à la modification des tableaux de maladies professionnelles. Par exemple, nous voudrions inclure l'exposition aux vibrations sur les navires dans le tableau qui concerne les maladies liées aux vibrations. Nous travaillons également sur le volet de la prévention primaire. Nous préparons des propositions d'améliorations ergonomiques des bateaux de pêche. Ce processus est mené en étroite collaboration avec les pêcheurs car nous avons constaté qu'ils ont souvent déjà mis en place leurs propres mesures "maison" afin de réduire les risques professionnels. Nous sommes en train de voir si ces méthodes peuvent apporter des réponses pertinentes d'un point de vue ergonomique.